



La belle température donne le goût de faire le ménage intérieur, mais également le ménage à l'extérieur afin de se préparer pour l'été.

Attention : certains usages de l'eau potable sont restreints par le règlement n° 1080 modifié l'an dernier.

## DISPOSITIONS VISANT À EMPÊCHER L'ABUS DE CONSOMMATION D'EAU

### 1) Lavage des véhicules, des entrées, des patios

- Le lavage des véhicules est permis, sauf en période d'étiage, à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.
- L'utilisation de l'eau est permise lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment. En obtenant l'autorisation de la Municipalité, une ou l'autre de ces tâches peut être accomplie à l'aide d'une laveuse à pression.
- Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour laver des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs, ou pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs. En obtenant l'autorisation de la Municipalité, une ou l'autre de ces tâches peut être accomplie à l'aide d'une laveuse à pression.

### 2) Remplissage piscine, spa, bassins paysagers

- Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est permis de 20 h à 24 h, sauf en période d'étiage, en ayant pris soin d'aviser la Municipalité au moins 24 heures au préalable. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure en ayant pris soin d'obtenir l'autorisation de la Municipalité.
- Tout ensemble de bassins paysager, comprenant ou non des jets d'eau ou une cascade ainsi que des fontaines, dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par l'aqueduc, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite. Lors d'un premier remplissage, la Municipalité doit être informée.

### 3) Arrosage

- L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 22 h pour une période d'une demi-heure, sauf en période d'étiage\* ainsi que l'arrosage automatique avec un système automatique dont les dispositifs respectent le nouveau règlement.
- L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis matin et soir pendant 7 jours, sauf en période d'étiage.

Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.

\* **Période d'étiage** : période où le niveau minimal (débit le plus faible) des eaux de la nappe phréatique en période sèche est atteint.

**Pour en savoir plus sur le règlement n° 1108 : Consultez le site Web de la municipalité ou demandez une copie au bureau municipal.**

#### AMENDES PRÉVUES :

Personne physique :	100 \$ première infraction; 300 \$ et 500 \$ pour les suivantes.
Personne morale :	200 \$ première infraction; 600 \$ et 1000 \$ pour les suivantes.

## COLLECTE DES GROS REBUTS

**Mercredi 18 mai 2016**

En vue de la collecte des gros rebuts, pensez que certains encombrants ne seront pas ramassés, tels que : matériaux de construction et bardeaux d'asphalte en grande quantité suite à des rénovations, pneus, roches. Ces matériaux ne doivent pas non plus se retrouver dans votre bac à ordures, même en petite quantité.

Merci de votre précieuse collaboration.

## COLLECTE SPÉCIALE DE REBUTS DE BOIS À BRÛLER

**Mercredi 18 mai 2016**

Le Comité des retrouvailles du Domaine de la Sobriété et le Comité des loisirs demandent votre collaboration pour amasser des rebuts de bois pour faire 2 feux extérieurs au mois de juin. Tout en aidant ces 2 organismes, vous contribuerez à diminuer la quantité de déchets enfouis. Merci de votre collaboration !



La collecte de rebuts de bois à brûler se fera à domicile, le même jour que la collecte municipale des gros rebuts, soit le mercredi 18 mai. MERCI DE DISPOSER VOS REBUTS DE BOIS SÉPARÉMENT DE VOS AUTRES GROS REBUTS.



## OFFRES D'EMPLOIS

### Domaine de la Sobriété

Le Domaine de la Sobriété inc. est à la recherche d'un(e) surveillant(e) de nuit.  
23 heures/2 semaines au début.

Par la suite, possibilité à la semaine.

#### Horaire :

Vendredi au samedi de 20 h à 8 h, et samedi au dimanche de 20 h à 8 h.

Avoir suivi une formation en RCR ou être prêt(e) à suivre cette formation.

S.v.p. faire parvenir votre curriculum vitae :

- courriel : [info@domainedelasobriete.com](mailto:info@domainedelasobriete.com);
- télécopieur : 418 443-2762
- en personne : 400, av. Centrale Nord.  
Demandez Sylvie.

### Bois BDS inc.

L'entreprise Bois BDS inc. a un besoin urgent de personnel. Nous sommes à la recherche d'employés pour l'atter le bois.

Poste de jour et de fin de semaine offert. Le travail s'effectue à l'extérieur. Possibilité d'un très bon salaire (payé au nombre de paquets faits).

Ce poste est ouvert aux gens de tous âges ainsi qu'aux étudiants. Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse internet suivante : [surintendant@boisbds.com](mailto:surintendant@boisbds.com), ou présentez-vous en personne au bureau situé au 115, de la rue des Érables du lundi au jeudi de 8 h à 16 h.

## AQUAFORME : SESSION D'AVRIL

La nouvelle session d'aquaforme commence en avril : possibilité de s'inscrire le lundi ou le jeudi de 9 h à 10 h. Pour infos : Marjolaine Rosa au 418 443-2484

## CONVERSATION EN ESPAGNOL

**Cours de 90 minutes le jour ou le soir**  
**Lieu : 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal**

Bienvenue aux débutants, intermédiaires et personnes avancées. Le coût est de 15 \$/cours. Des cours privés sont également disponibles sur demande! Appelez Lorena Burdies entre 9 h et 18 h : 418 264-2383 ou [ivette\\_lb35@hotmail.com](mailto:ivette_lb35@hotmail.com).

## CENTRE AMITIÉ STRATFORD

### Prochaines activités gratuites

Ces activités ont lieu à la salle du CM ou la salle au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal.

Jeudi 28 avril de 13 h 30 à 15 h 30 :

Excavation Gagnon & frères inc.

Jeudi 19 mai de 19 h à 21 h :

Soins spirituels de fin de vie

Jeudi 9 juin de 13 h 30 à 15 h 30 :

Camping Les Berges du Lac

## LE CANTONNIER

### CAMPAGNE D'ADHÉSION

Ce journal communautaire figure parmi les meilleurs au Québec. Cette année, les revenus provenant du Gouvernement du Québec ont diminué de 49 %, soit un manque à gagner de 10 000 \$ sur un budget de 147 500 \$. Le Cantonnier a besoin de l'appui populaire pour se maintenir. Deux façons de le faire :

- **Devenir membre.** La carte de membre coûte 5 \$/an. Procurez-vous en une au bureau municipal. La campagne de recrutement se poursuit jusqu'à l'assemblée générale le 24 mai prochain.
- **Participer à l'activité annuelle de financement** organisée par les Chevaliers de Colomb de Disraeli le dimanche 24 avril 2016 de 9 h à 13 h au sous-sol de l'église Sainte-Luce de Disraeli.

## PETITS ARBRES À PLANTER

**Samedi 21 mai 2016 de 9 h à 14 h**



Dans le cadre des Journées de la Nature, la Municipalité, en collaboration avec L'Association forestière du sud du Québec, remettra gratuitement des petits arbres afin de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts : **rendez-vous au Domaine Aylmer le samedi 21 mai de 9 h à 14 h!**

Les personnes qui se seront inscrites auprès du bureau municipal **d'ici le jeudi 12 mai auront les premiers choix** parmi les essences d'arbres de feuillus et de conifères disponibles. Durant la semaine précédant la remise des petits arbres, on communiquera avec les personnes inscrites pour connaître leurs préférences.

## TABLE DU DOMAINE AYLNER

*Restaurant ouvert du vendredi au dimanche.*

**Dimanche 8 mai : FÊTE DES MÈRES**

**Dimanche 19 juin : FÊTE DES PÈRES**

Brunch le matin à 8,95 \$.

Buffet avec fruits de mer le soir à 20,95 \$.

Réservez au 819 919-0779.

**Lundi au jeudi : réservation gratuite de la salle du Domaine Aylmer si vous commandez au moins 10 repas**

Profitez-en : le printemps donnera des aires de fête à cet endroit enchanteur et au sentier du Marais Maskinongé.

## COMITÉ RETROUAILLES DU DOMAINE DE LA SOBRIÉTÉ

### Chalet des loisirs le 18 juin en soirée

Une première! Activités où toutes et tous les citoyens de Stratford sont bienvenus!

## BAR DE STRATFORD

### Programmation

Vendredi 15 avril :

Les 3 petits cochons, trio rock'n'roll.

Samedi 16 avril :

Soirée country avec Clément Brière, professeur de danses country.

Vendredi 6 mai :

Soirée RÉTRO Part 2 avec décor rétro : Arrivez costumés!

Samedi 21 mai :

La tournée des Cajuns Full Band s'arrête à l'hôtel de Stratford, avec 5 musiciens sur scène : un spectacle à ne pas manquer!

À suivre...

Souper HOMARD : date à déterminer.

Pour infos : 418 443-2636.

## MAISON DE LA FAMILLE DU GRANIT

### Ateliers Y'APP pour les parents

*Vous avez un enfant âgé entre 0 et 6 ans et vous aimeriez rencontrer d'autres parents afin d'échanger sur différents sujets liés à l'enfance? Les ateliers Y'app (Y'a personne de parfait) sont là pour vous! Au 2<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal (entrée à l'arrière) les mercredis de 9 h 15 à 11 h 45, du 27 avril au 15 juin.*

**C'EST GRATUIT!** Pour vous inscrire, contactez Nathalie Lemay : 819 583-1824 ou [intervenante\\_famille@yahoo.ca](mailto:intervenante_famille@yahoo.ca).

Service de gardiennage offert sur place.